

Code international de conduite et d'éthique (COCE)



COCE, for the Future

COCE : « Code of Conduct & Ethics » en anglais

Table des matières

1. Message du président
2. Principes fondamentaux
3. Code de conduite et d'éthique (10 principes)
4. Schéma de vérification COCE
5. Explication détaillée du code international de conduite et d'éthique



1. Message du Président

Bonjour à tous !

En tant que nouveau Président et PDG j'ai l'importante responsabilité, en ce qui concerne le Code international de conduite et d'éthique (COCE) mis en place il y a 2 ans, de veiller à ce que les équipes de direction du Groupe TTC mettent l'accent de façon cohérente sur l'adhésion aux normes de sécurité et d'éthique d'entreprise les plus élevées possible.

Compte tenu de la croissance rapide à l'échelle mondiale de nos domaines d'activité, nous avons davantage d'opportunités sur différents marchés et avec de nouveaux partenaires. Étant donné que cela va complexifier la prise de décisions, et que ces décisions devront être prises rapidement, il devient primordial d'appliquer et de faire respecter les valeurs communes de notre Groupe issues du COCE.

J'attache une grande importance à l'orientation du Groupe Toyota Tsusho qui est l'ADN de notre société, « Présence sur le terrain, approche pratique, contact », « Travail d'équipe », « Passion pour les affaires », et j'ai comme ambition pour le Groupe qu'il propose des solutions répondant aux besoins de nos clients et de la société, qu'il crée de la valeur et contribue à la construction d'un avenir prospère pour tous, grâce au mode de travail unique, propre à Toyota Tsusho.

J'appelle l'ensemble des membres du Groupe Toyota Tsusho à s'assurer que chacun d'entre vous comprenne réellement les 10 principes du COCE, et je demande à tous les responsables de dialoguer plus fréquemment avec leur personnel, afin de garantir une compréhension commune de l'importance du COCE.

Nous devons tous placer le COCE au premier plan, avec intégrité, et l'intégrer dans notre travail au quotidien.

Relevons ce défi ensemble !

2 juillet 2018

TOYOTA TSUSHO CORPORATION
Président & PDG
Ichiro Kashitani



2. Principes fondamentaux

Philosophie d'entreprise

Nous aspirons à être une entreprise créatrice de valeur qui vit en harmonie avec les hommes et les femmes, respecte la planète, et contribue à la création d'une société prospère.

Directives de conduite

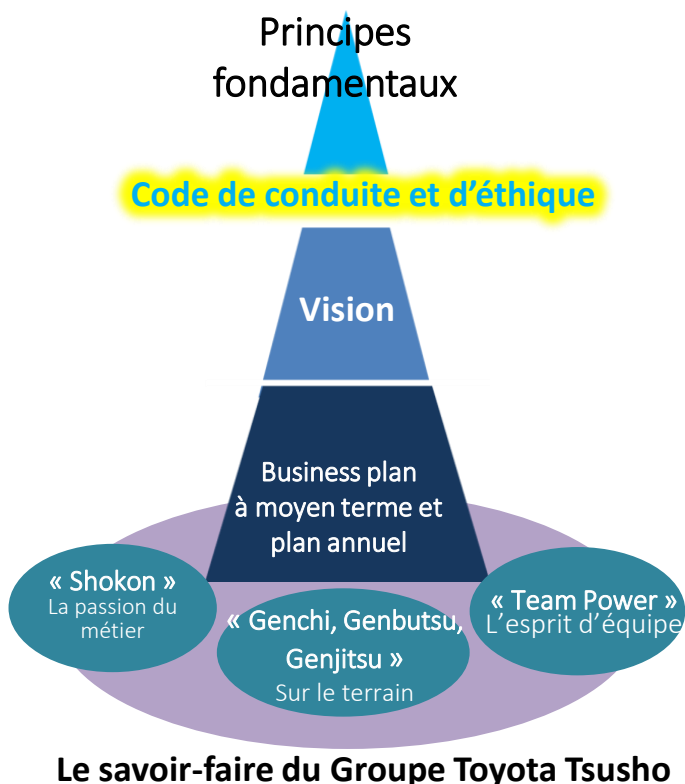
En tant qu'entreprise citoyenne :

Nous mettons tout en œuvre pour créer et développer des activités transparentes et équitables.

Nous agissons de manière responsable et protégeons l'environnement dans son ensemble.

Nous faisons preuve de créativité et offrons de la valeur ajoutée.

Nous respectons nos collaborateurs et créons un environnement de travail qui favorise le développement personnel.



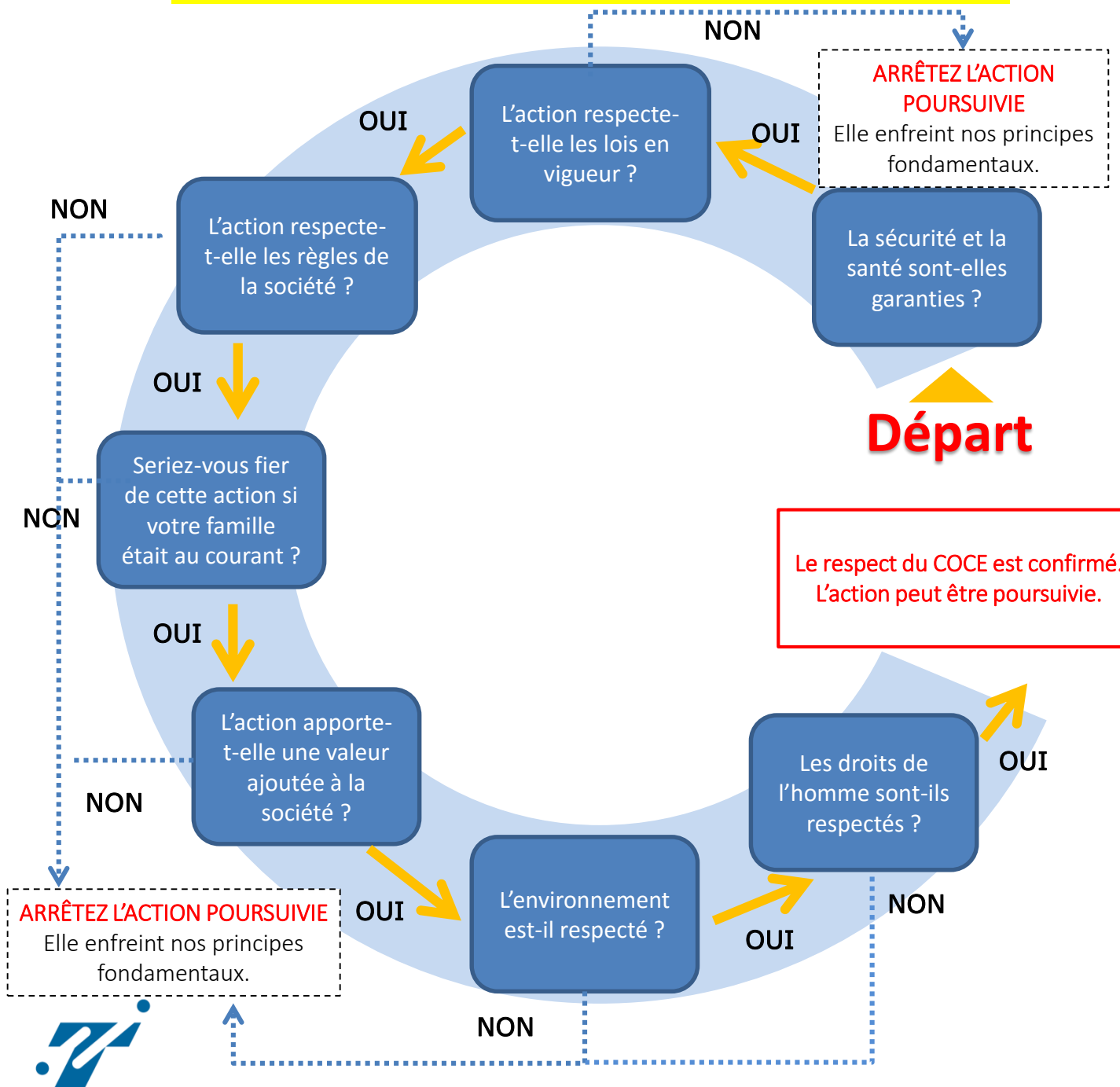
3. Code international de conduite et d'éthique (10 principes)

- 1) Nous observons le principe de « ANZEN » afin d'établir un lieu de travail sécurisé et sain.
- 2) Nous agissons conformément aux lois en vigueur, y compris les lois sur l'anticorruption, les ententes et la concurrence, ainsi que les lois en matière de commerce.
- 3) Nous mettons un point d'honneur à délivrer un compte-rendu financier rigoureux.
- 4) Nous sommes responsables du strict respect de toutes les règles de la société.
- 5) Nous agissons avec intégrité, honnêteté et transparence et établissons une relation de confiance avec toutes les parties prenantes.
- 6) Nous contribuons au développement durable de la société.
- 7) Nous faisons la promotion et mettons en œuvre la poursuite d'activités respectueuses de l'environnement.
- 8) Nous apportons de la valeur ajoutée grâce à notre capacité d'innovation et à l'application du principe « kaizen » (amélioration continue).
- 9) Nous respectons les droits de l'homme.
- 10) Nous adhérons au principe de diversité et d'inclusion au sein de l'entreprise et de la société dans son ensemble.



4. Schéma de vérification COCE

Votre action respecte-t-elle le COCE ?



5. Explication détaillée du code de conduite et d'éthique

1) Nous observons le principe de « ANZEN » afin d'établir un lieu de travail sécurisé et sain.

La sécurité et la santé de tous nos employés sont au cœur de nos activités d'entreprise.

C'est la raison pour laquelle il est de notre devoir :

- de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et protéger la santé de nos collaborateurs et de toute personne touchée de près ou de loin par nos activités d'entreprise ;
- d'agir dans le respect de toutes les lois, réglementations et normes internes en vigueur en matière de sécurité et de santé ;
- de participer à des formations et activités relatives à la sécurité et à la santé ;
- d'exploiter et de développer notre système de gestion de la sécurité et de la santé.



2) Nous agissons conformément aux lois en vigueur, y compris les lois sur l'anticorruption, les ententes et la concurrence, ainsi que les lois en matière de commerce.

La conformité est indispensable à toutes nos activités d'entreprise. Il suffit d'une seule violation des lois en vigueur pour entacher sérieusement notre réputation et nos valeurs.

C'est la raison pour laquelle il est de notre devoir :

- de connaître toutes les lois et réglementations régissant notre domaine de responsabilité, y compris au niveau international, et de les respecter rigoureusement ;
- de demander conseil à notre département juridique ou à notre conseiller juridique en cas de doute ;
- de signaler toute infraction via les canaux appropriés.

Une seule violation des lois sur l'anticorruption, les ententes et la concurrence ou des lois et réglementations commerciales peut aboutir à de sérieuses sanctions, y compris des peines pénales, et compromettre définitivement la réputation de la personne en cause et celle de l'entreprise.

C'est aussi pourquoi nous devons :

- nous informer sur toutes les lois sur l'anticorruption, les ententes et la concurrence ainsi que sur les lois et réglementations commerciales en vigueur, et les respecter rigoureusement ;
- refuser d'offrir, de donner ou d'accepter tout présent, tout repas ou toute activité de divertissement à l'encontre de la loi ou de l'éthique ;
- jouer le jeu de la concurrence et éviter toute activité qui pourrait nous amener à enfreindre les lois sur les ententes et la concurrence ;
- faire preuve d'extrême prudence lors de nos rencontres avec des concurrents et éviter tout particulièrement toute discussion sur des informations sensibles, telles que les parts de marché, le marketing, les prix et la stratégie de tarification ;
- reconnaître que certains produits, certaines destinations et certaines tierces parties peuvent faire l'objet d'embargos ou de restrictions et prendre des précautions particulières pour veiller à ce que toutes les transactions internationales soient effectuées conformément aux lois et réglementations en vigueur.



3) Nous mettons un point d'honneur à délivrer un compte-rendu financier rigoureux.

En tant que société cotée en bourse, il est capital pour nous-mêmes et pour nos parties prenantes que nos données financières soient exactes.

C'est la raison pour laquelle, nous devons :

- vérifier scrupuleusement l'exactitude des données financières que nous fournissons ;
- respecter les principes comptables en vigueur ;
- dévoiler des données financières précises, exactes et opportunes ;
- conserver des preuves fiables, précises et vérifiables de toute transaction.



4) Nous sommes responsables du strict respect de toutes les règles de la société.

- Nous devons comprendre et suivre toutes les règles de la société.
- Nous devons répondre de toute infraction des règles de la société et être conscients que toute infraction peut entraîner des sanctions disciplinaires.



5) Nous agissons avec intégrité, honnêteté et transparence et établissons une relation de confiance avec toutes les parties prenantes.

En tant qu'entreprise citoyenne, nous nous engageons à faire preuve d'honnêteté, d'intégrité et de transparence au-delà de toute loi ou réglementation. Nous sommes convaincus que cet engagement nous permettra de gagner la confiance de toutes nos parties prenantes et servira de socle à nos activités d'entreprise.

C'est la raison pour laquelle :

- Nous ne cherchons pas simplement à dégager des bénéfices ; nous prenons en compte les intérêts des diverses parties prenantes et nous nous efforçons de gagner leur confiance.
- Nous nous investissons uniquement dans des activités respectant les règles d'éthique locales et internationales.
- Nous devons respecter et protéger les données confidentielles ou personnelles, la propriété intellectuelle et le secret commercial de notre organisation et des tierces parties.
- Nous ne devons traiter en aucun cas avec une personne impliquée de près ou de loin dans une organisation criminelle ou dans d'autres activités illicites.
- Nous ne devons faire aucune fausse déclaration ni aucune déclaration prêtant à confusion. Nous ne sommes jamais désobligeants, par nos remarques ou notre comportement, et nous corrigeons immédiatement la moindre erreur.
- Nous devons signaler tout conflit d'intérêts remettant en cause notre responsabilité envers l'entreprise et ne devons pas faire passer nos priorités personnelles avant les intérêts de l'entreprise.
- Nous utilisons la propriété de l'entreprise à des fins uniquement professionnelles.
- Nous ne nous engageons en aucun cas dans des délits d'initié.



6) Nous contribuons au développement durable de la société.

Nous sommes profondément convaincus que pour garantir une réussite durable, nous devons nous développer en harmonie avec les hommes et les femmes, respecter la planète et contribuer à la création d'une société prospère.

C'est la raison pour laquelle :

- En collaborant localement avec les entreprises, les communautés et les autorités gouvernementales, nous évaluons les besoins locaux et mondiaux et contribuons à jeter les fondements durables d'un développement industriel et économique prospère.
- Nous promouvons activement les initiatives d'ordre social à travers le monde, notamment dans le domaine de l'éducation, de l'action sociale et de l'environnement.



7) Nous faisons la promotion et mettons en œuvre la poursuite d'activités respectueuses de l'environnement.

L'alignement de nos activités d'entreprise sur les questions environnementales est au cœur de nos principes fondamentaux.

C'est la raison pour laquelle :

- Nous devons respecter les lois et normes environnementales locales et mondiales.
- Nous développons des technologies, services, produits et modèles économiques respectueux de l'environnement.
- Nous réduisons les déchets, nous réutilisons nos produits et nous recyclons nos ressources dans le cadre de nos activités d'entreprise.
- Nous tenons compte de l'impact de nos activités d'entreprise sur l'environnement.
- Nous surveillons et évaluons étroitement l'impact de nos activités d'entreprise sur l'environnement via notre système de gestion environnementale (EMS).



8) Nous apportons de la valeur ajoutée grâce à notre capacité d'innovation et à l'application du principe « kaizen » (amélioration continue).

Afin de nous développer de façon durable et de contribuer à une société en mutation, il est primordial que nous nous engagions à proposer de nouvelles idées, à générer de la valeur pour la société et à améliorer sans cesse nos activités d'entreprise.

C'est la raison pour laquelle :

- Nous relions et partageons différentes idées, technologies et compétences à travers notre réseau et nos chaînes de valeur à l'échelle mondiale.
- Nous améliorons continuellement nos modèles économiques et processus via nos activités PDCA et « kaizen ».
- Nous avons à cœur de diffuser nos innovations et le principe « kaizen » tout au long de notre chaîne de valeur et dans nos nouveaux domaines d'activité.



9) Nous respectons les droits de l'homme.

Le respect des droits de l'homme est ancré profondément dans nos principes fondamentaux. Nous adoptons une tolérance zéro envers toute violation des droits de l'homme.

En particulier :

- Nous ne nous impliquons dans aucune activité allant à l'encontre de la dignité humaine.
- Nous ne faisons aucune discrimination sur la base de la race, de la couleur de peau, du sexe, de la religion ou de la nationalité.
- Nous ne participons pas au travail des enfants, à la traite des personnes ou à toute autre forme de travail forcé.
- Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement.
- Nous ne traitons avec aucun individu impliqué de près ou de loin dans des violations des droits de l'homme.



10) Nous adhérons au principe de diversité et d'inclusion au sein de l'entreprise et de la société dans son ensemble.

Nous croyons fermement que la diversité et l'intégration soutiennent l'innovation et la croissance. Notre diversité nous permet de voir le monde sous diverses perspectives, ce qui est vital pour répondre aux besoins de plus en plus changeants du monde des affaires et de nos clients à travers le monde.

C'est la raison pour laquelle :

- Nous faisons la promotion d'un lieu de travail favorisant la diversité où des employés de races, nationalités, sexes, et âges différents travaillent main dans la main.
- Nous garantissons l'égalité des chances indépendamment de la race, de la nationalité ou du sexe.
- Nous faisons la promotion d'un dialogue ouvert à tous les niveaux de notre organisation.
- Nous améliorons nos compétences en matière d'intégration post-fusion pour en tirer un avantage concurrentiel.



Informations importantes :

Pour appliquer concrètement ce COCE :

- ***Les employés doivent signaler toute infraction du présent COCE via les canaux appropriés.***
- ***La société s'engage à ce qu'aucune mesure de rétorsion quelle qu'elle soit ne soit prise à l'encontre de la personne signalant en toute bonne foi une violation du présent COCE.***
- ***Les employés doivent coopérer aux enquêtes menées par la société en cas d'infraction du présent COCE.***



TOYOTA TSUSHO CORPORATION
Enterprise Risk Management Dept.
Compliance Administration Group
Première édition, le 1er juillet 2016
Deuxième édition, le 2 juillet 2018

